



## COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne sur Oise, à vingt heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

### **Étaient présents :**

Communauté de Communes  
De Carnelle-Pays de France

Messieurs Fabrice DUFOUR, Jacques ALATI, François-Xavier LYEUTE, Jean-Claude TURBAN, Jacques FERON, Patrice LECLAIRE, Olivier DUPONT, délégués titulaires

Communauté de Communes  
Du Haut Val d'Oise

Messieurs Alain GARBE, Albert ALFANDARI, Jean Jacques COACHE, Franck PINSSON, Richard DEGOUY, Laurent TASSEIN, Pierre FOIREST, Bernard LEBON, Olivier LESUEUR, délégués titulaires  
Mmes Joëlle HARNET, Christine PERINI, déléguées titulaires  
Monsieur Daniel LERAY, délégué suppléant  
Madame Elisabeth HUBERT, déléguée suppléante

Communauté de Communes  
De la Vallée de l'Oise et des  
Trois Forêts

Messieurs Bertrand VERGNAUD, François DELAIS, Pierre-Yves BOUDER, François KISLING, Hervé WEIFFENBACH, Bruno MACE délégués titulaires  
Monsieur Joël MOREAU, délégué suppléant

Communauté de Communes  
Sausseron Impressionnistes

Madame Marie Claude LE BERRE, déléguée titulaire,  
Monsieur Guy JOBARD délégué titulaire

### **Absents excusés :**

Nathalie GROUX (Beaumont sur Oise), Florian DEPATIN (Beaumont sur Oise), Frédéric FALLOT (Noisy sur Oise), Gilles MENAT (Baillet en France), Françoise CHAUMERLIAC (Presles), Claude KRIEGUER (Asnières sur Oise), Paule LAMOTTE (Asnières sur Oise), Jacques LETELLIER (Asnières sur Oise), Michel BRAULT (Asnières sur Oise), Richard GRIGNASCHI (Baillet en France), Pascal BRICOT (Noisy sur Oise), Hubert DELAMARE (Frouville), Didier GRAIN (Hédouville)

### **Assistaient également à la réunion :**

Séverine LE BLANC (syndicat Tri Or), Martine LETREIZE (syndicat Tri Or)

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

### **Commune non représentée :**

Baillet en France, Asnières sur Oise, Villaines sous Bois, Maffliers, Mériel, Chauvry

## Informations de la Présidente :

- En juillet dernier, le centre de tri a fait l'objet de travaux nécessitant l'arrêt de l'exploitation pendant 10 jours : la rénovation du convoyeur de la presse à balles et la mise en place d'un nouveau convoyeur pour l'alvéole des cartons. Cette période d'arrêt a permis de programmer la réalisation des menus travaux d'entretien par les agents présents (peinture du réfectoire, carrelage à remplacer, nettoyage...)
- Cet été, les deux trommels de l'usine de compostage ont été changés. Les délais ont été respectés et les ordures ménagères ont été détournées 1 semaine comme prévu.
- Pour rappel, le syndicat a trouvé un arrangement financier avec la société Génériss. Nous avons signé une convention financière à hauteur de 400 000 euros qui visait à régulariser les manquements de l'exploitant dans sa gestion de l'entretien et de la maintenance de l'usine. En complément, il reste une enveloppe de 100 000 euros à affecter à des travaux de rénovation des bâtiments de compostage.
- Dans le cadre des travaux de rénovation de l'usine, il était prévu de réaliser des mesures d'épaisseurs de la charpente métallique. La société Génériss a fait le nécessaire et les conclusions sont satisfaisantes. Les travaux de réhabilitation à programmer pour les années à venir sont donc moins conséquents.
- Le syndicat a rencontré la société Génériss à leur initiative pour une réunion technique sur l'avenir du compostage. Génériss a présenté les orientations possibles de l'usine à partir des nouvelles obligations réglementaires.
- Le 5 novembre prochain, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional des déchets se réunit pour se prononcer sur le projet du plan régional de prévention et gestion des déchets avant l'adoption définitive par le Conseil Régional et l'enquête publique. Le syndicat participera à cette réunion.
- Plusieurs recrutements sont en cours : 2 postes conseiller en collecte sélective – le poste de responsable du centre de tri – un conducteur d'engin. Pour le poste de conseiller, le syndicat ne reçoit pas suffisamment de candidatures et il est difficile de recruter
- La phase des études pour les travaux des déchetteries a démarré : les études topographiques sont faites, les diagnostics amiante et plomb sont programmés jeudi prochain. En revanche, le syndicat a reçu aucune réponse sur les consultations relatives aux études géotechniques, les plans de charges sont complets des différents bureaux d'études. La phase de réalisation des travaux prend donc du retard.

Une fois le quorum atteint la séance commence à 19h50.

## **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 JUIN 2018**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

## EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019

La Présidente expose au Comité Syndical les dispositions de l'article 1521-III du code général des impôts, qui permettent de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le syndicat s'exprime sur les exonérations demandées après avoir reçu la position de la commune sur la demande d'exonération formulée par les professionnels.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité et une abstention (Jacque Féron, Saint Martin du Tertre) décide :

**D'EXONERER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

Communauté de Communes Carnelles Pays de France :

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social
Asnières sur Oise	Fondation Royaumont	Abbaye de Royaumont	Asnières sur Oise
Asnières sur Oise	Camping les Princes	Route des Princes	Le Parc des Grands Clos 12 route de Chantilly 95270 Asnières sur Oise / BCCI 35 avenue 5ème 60260 Lamorlaye
Asnières sur Oise et Viarmes	Le Parc des Grands Clos (camping)	12 route de Chantilly - Asnières sur Oise et Viarmes	Le Parc des Grands Clos 12 route de Chantilly 95270 Asnières sur Oise / SCI Grand Clos 61 avenue 2ème 60260 Lamorlaye
Baillet en France	Truffaut	RN1 - La Croix Verte	Siège social: 2 avenue des Parcs 91090 Lisses
Baillet en France	Entrepôts	6 allée des Jardins	Madame VAN HAETSDAELE 7 rue Auguste Rouzée 95330 Domont
Baillet en France	SCI des Ponts de Baillet	Best Hotel 9 avenue du Bosquet	
Montsoult	LEROY MERLIN	11/13 Route Nationale 1	siège social : Rue Chanzy 59260 LEZENNES
Montsoult	Mesnil Poids Lours	Rue de Belloy ZI des 70 Arpents	Montsoult
Viarmes	Carrefour Market	12 routes de Viarmes	Carrefour Market - 5 rue Jean Mermoz CS50764 Courcouronnes
Viarmes	Golf Hôtel du Mont Griffon	RD 909	Golf Hôtel de Mont Griffon RD 909 95270 Luzarches
Viarmes	SCI du Chandrey - RS Emballages	Route de Paris ZA de l'Orme	SCI du Chandrey RS Emballages - Viarmes
Villaine sous Bois	AA Motors	12 route de Viarmes	Courtoise Motors 14 avenue Vert Galant 95310 Saint Ouen L'Aumone

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts :

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social
L'Isle Adam	ALDI Marché	Rue de la Gondole Ccial Le Grand Val	ALDI Marché Dammartin SARM 13 rue Clément Ader F77230 Dammartin en Goële
L'Isle Adam	Le Holloco	Bd Napoléon 1er BP023	siège social 403 route de Conflans BP50092 95223 Herblay Cedex
L'Isle Adam	Clinique CONTY	3 chemin des Trois Sources	L'ISLE ADAM
L'Isle Adam	Hypermarché CARREFOUR	Le Grand Val	rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault BP 75 91002 Evry Cedex
L'Isle Adam	Syndicat des Copropriétaires du Centre Com le Grad Val Géré par SGGV	1 boulevard de Tilsit	Propriétaire : 9 rue du Général Leclerc 95310 Saint Ouen L'Aumone
L'Isle Adam	SCI DU GRAND VAL ILOT B chez SGGV	Centre commercial le Grand Val- rue Tilsit	Propriétaire : 9 rue du Général Leclerc 95310 Saint Ouen L'Aumone
L'Isle Adam	SCI B 50	zone d'activité commerciale du Pont des Rayons Ilot B Bât B50 - Le Grand Val	Propriétaire : 9 rue du Général Leclerc 95310 Saint Ouen L'Aumone
L'Isle Adam	Sté de Gestion du Grand Val concerne SDC Alexandre 1er	Centre commercial le Grand Val	Propriétaire : 9 rue du Général Leclerc 95310 Saint Ouen L'Aumone
L'Isle Adam	SPACIA and CIE chez SGGV	chez SGGV Centre commerciale le Grand Val lots 1-8-10-12-14-16 boulevard de Tilsit	Propriétaire : 9 rue du Général Leclerc 95310 Saint Ouen L'Aumone
L'Isle Adam	SPACIA and CIE chez SGGV	chez SGGV Centre commerciale le Grand Val lots 18 et 20 boulevard de Tilsit	NATIXIS LEASE IMMO 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris (crédit bail)
L'Isle Adam	Mc Donald's Ouest Parisien	Restaurant de l'Isle Adam 2 boulevard de Tilsit	Siège social : Mc Donalds Ouest Parisien 1 rue Gustave Eiffel 78045 Guyancourt
L'Isle Adam	ETS LECLERC / Sovivald Exploitation	46 rue de Nogent	SCI Laurecile 46 rue de Nogent 95290 L'Isle Adam
L'Isle Adam	LECLERC DRIVE / Sovivald Exploitation	Rue Niemen dans la zone commerciale	SCI Billy 1 rue des Grands Augustin 75006 Paris
Parmain	Carrefour Proximité	CC Les Arcades rue du Général de Gaulle	Carrefour Proximité France ZI Route de Paris 14120 Mondeville

Cette exonération annuelle s'applique pour l'année d'imposition 2019

## TRANSACTION FINANCIERE AVEC LES SOCIETES TEMACO ET OTUS

### Exposé

La Présidente prend la parole et rappelle le contexte de la transaction :

En 2013, le syndicat TRI OR a renouvelé le marché relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance des conteneurs pour les 28 communes de son territoire. Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offre ouvert et signé avec l'entreprise TEMACO. Il a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2018. Le sous-traitant déclaré dans ce marché a été la société OTUS.

Les missions ont ainsi été réparties entre les deux prestataires :

- La société TEMACO avait en charge la fourniture et l'entretien des bacs d'ordures ménagères
- La société OTUS avait en charge la fourniture et l'entretien des bacs de tri

Le montant annuel hors taxes du marché a été fixé à 253 887,20 €, soit un montant global pour la durée totale du marché de 1 269 436 € hors taxes.

Le 26 mars 2018, le Comité Syndical a voté un avenant pour régulariser des règlements mis en attente par la trésorerie. Le Préfet a demandé l'annulation dudit avenant compte tenu du dépassement de 44,2% du montant total du marché.

Le prestataire et son sous-traitant ont assuré leurs missions jusqu'au 30 juin 2018 et la collectivité en a honoré les règlements.

Après étude approfondie, il ressort que le coût total du marché a été atteint en avril 2017 et que toutes les factures émises jusqu'au 30 juin 2018 pour un montant de 426 677,81 € TTC ne relèvent plus du cadre réglementaire du marché public.

Dans l'attente de la mise en place du nouveau marché le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est convenu avec la trésorerie de régulariser les paiements hors marché par le biais d'une transaction financière selon les dispositions de l'article 2044 et suivants du code civil, et de publier un MAPA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018.

**Décision :**

Le Comité Syndical,

Considérant l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la transaction financière avec les sociétés TEMACO et OTUS
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Exposé**

Olivier DUPONT prend la parole et rappelle le contexte de cette décision modificative :

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 vise à corriger une écriture comptable relative à la cession du chariot élévateur, objet de la délibération n°2018-02-13-06 du 13 février 2018.

Cette décision modificative ne remet pas en cause l'équilibre du budget général 2018. Les modifications suivantes sont proposées :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Chapitre	Compte	Libellé	Recettes
042	6761	Différences sur réalizations transférées en investissement	-2 500,00		775	Produits de cession d'immobilisation	-2 500,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>-2 500,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>-2 500,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Chapitre	Compte	Libellé	Recettes
	21534	Réseaux d'électrification	2 500,00	040	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobi	-2 500,00
					024	Cession d'immobilisation	5 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>2 500,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>2 500,00</b>

**Décision :**

Le Comité Syndical,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2018-03-27-04 en date du 27 mars 2018 approuvant le budget 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2018-02-13-06 en date du 13 février 2018 approuvant la vente du chariot élévateur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier DUPONT sur la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,

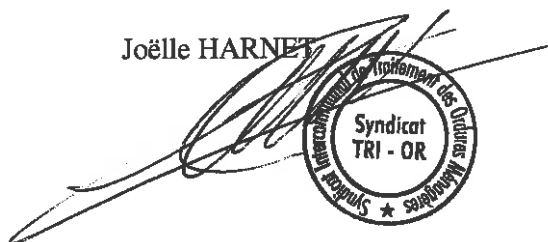
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la décision modificative n°1

Après le départ de Monsieur Bruno MACE (Villiers Adam), la séance est levée à 20h20. Les deux autres rapports seront présentés lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

La Présidente du syndicat

Joëlle HARNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Harnet', is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat TRI - OR' in the center, with 'Syndicat Intercommunal de Trièvements des Coteaux Harlois' around the perimeter and a small star at the bottom.